



Extrait du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de GAILLAC (Tarn)

[Mardi 8 septembre 2020]

Date de la convocation

2 septembre 2020

Date d'affichage

9 septembre 2020

Nombre de conseillers

En exercice : 33

Présents : 30

Procurations : 3

Votants : 33

Patrice GAUSSERAND *Maire*, Martine SOUQUET, Francis RUFFEL, Christelle HARDY, Pierre TRANIER, Dominique HIRISSOU, Alain SORIANO, Marie MONTELS, Eric PILUDU, Claire VILLENEUVE, *Maires Adjoints*, Christian PERO, Anne DUBIER, Thierry VOGELAAR, Dany PORTES, Lahcene BAAZIZ, Martine MOSTARDI, Martine VIOLETTE, Philippe ISSARD, Isabelle BEAUVAIS, Thierry BODDI, Corinne DARMANI, Christel PALIS, David AMALRIC, Daniel RIBES, Gabriel CARRAMUSA, Jean BATAILLOU, Agnès MERONI, Alice GAUTREAU, Dominique BOYER, Thomas DOMENECH *Conseillers*

Absents et représentés : Monique GUILLE, Laurent SQUASSINA, Marie-Françoise BONELLO

Absents :

N° 121/ 2020

Secrétaire de séance : Martine SOUQUET

OBJET DE DELIBERATION : Approbation des conclusions et avis du commissaire-enquêteur et déclassement d'une partie du chemin de Mérigot à Gaillac

Par délibération du Conseil Municipal n°197/2007 en date du 20/11/2007, il a été décidé le lancement d'une enquête publique relative au déclassement d'une partie du chemin de Mérigot à Gaillac, en vue d'une cession à M. et Mme HENRY et à M. BEACH, propriétaires riverains.

L'enquête publique préalable au déclassement du domaine public, prescrite par arrêté municipal en date du 21 novembre 2007, s'est déroulée du 06 décembre 2007 au 21 décembre 2007 inclus.

Dans ses conclusions en date du 24 janvier 2008, le commissaire-enquêteur a constaté que : « cette partie du chemin n'est plus empruntée depuis de nombreuses années, en témoigne son état d'abandon. De plus, ce chemin n'est pas inscrit sur le plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée : son déclassement et son aliénation ne lèseront pas les randonneurs et les personnes soucieuses de garder un patrimoine. ». En conséquence, le commissaire-enquêteur a donné un avis favorable au déclassement.

Il est précisé que depuis le déroulement de cette enquête publique, des modifications relatives à l'identité des propriétaires riverains sont intervenues et seront prises en compte lors de la cession. Ces projets d'aliénation feront l'objet de délibérations ultérieures.

Monsieur le Maire propose donc :

- d'approuver les conclusions et avis émis par le commissaire-enquêteur le 24 janvier 2008,
- de prononcer la désaffectation et le déclassement d'une partie du chemin de Mérigot à Gaillac tel que figurant sur le plan ci-annexé et d'intégrer les futures parcelles dans le domaine privé communal, en vue de leur aliénation.

1 annexe

VOTE : à l'unanimité des membres

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

APPROUVE les conclusions et avis relatifs à l'enquête publique préalable au déclassement d'une partie du chemin de Mérigot à Gaillac, émis par le commissaire-enquêteur le 24 janvier 2008,

PRONONCE la désaffectation de l'usage public et le déclassement d'une partie du chemin de Mérigot à Gaillac tel que figurant sur le plan ci-annexé et son incorporation dans le domaine privé communal en vue d'aliénation,

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire, ou au Maire-Adjoint Délégué, de signer toute pièce nécessaire à l'accomplissement de la présente.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Maire,
Patrice GAUSSERAND



Fait à Gaillac le 9 septembre 2020